DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Mairie de PIGNAN
Allée des Acacias
34570 Pignan
Tél : 04.67.47.70.11

Commune de Pignan

Plan local d'urbanisme (PLU)

Zonage et réservations - commune

Echelle : 1/7500ème

Chargé d'étude :
Agence KREPIS
krepis
Urbanisme
13 Rue Terral
34000 Montpellier
Tél : 04 68 00 01 58
Email : krepis@wanadoo.fr

Cadastre numérique :
source D.G.I. - 2010

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services et Plans Informatisés
34 Rue Henri René
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.12.04.53
Email :
spi-graphic@wanadoo.fr

5a

Ref : pig2020pls10rs1_d15p
12 août 2010

PLU approuvé par DCM du 5 avril 2006
1ère révision simplifiée prescrite par DCM du ....
Arrêté par DCM du .....
Approuvée par DCM du .....

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

- zone, secteur et sous-secteur
- Espace boisé classé (L.123-1-7 du CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie à élargir
- Emplacement réservé pour voie à élargir
- Marges de recul en bordure des routes départementales (35m de l'axe de lavoie).
- Marges de recul en bordure des ruisseaux (15m de l'axe du ruisseau).
- Contrainte voie bruyante.
- Zone pare feu de 50m inconstructible.
- Zone de rupture de combustible inconstructible.
- Rue principale (hauteur max du bâti plus élevé).
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Secteur ou les carrières sont autorisées.

Espaces paysagers de la ZAC de la Bornière

- Espaces paysagers de la rue de la Bornière.
- Voie primaire, mail pietonnier.
- Espace paysager (parc, cheminements pietonniers, stationnement).
- Espace paysager destinés aux bassins de régulation des eaux pluviales.
- Equipement public communal.
- Cheminement pietonnier.

Zones inondables de danger

- Rn — Zone rouge naturelle
- Ru — Zone rouge urbaine

Zones inondables de précaution

- Bu — Zone bleue urbaine
- Rp — Zone rouge de précaution
- Z1 — Zone de précaution résiduelle

Adaptation aux bord du plan cadastral des cartes de zonage et d'aide établies par la Direction Départementale de l'Equipement

Depuis ce bord, se référer au dossier du PPRI approuvé par A.P. du 14 août 2003

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
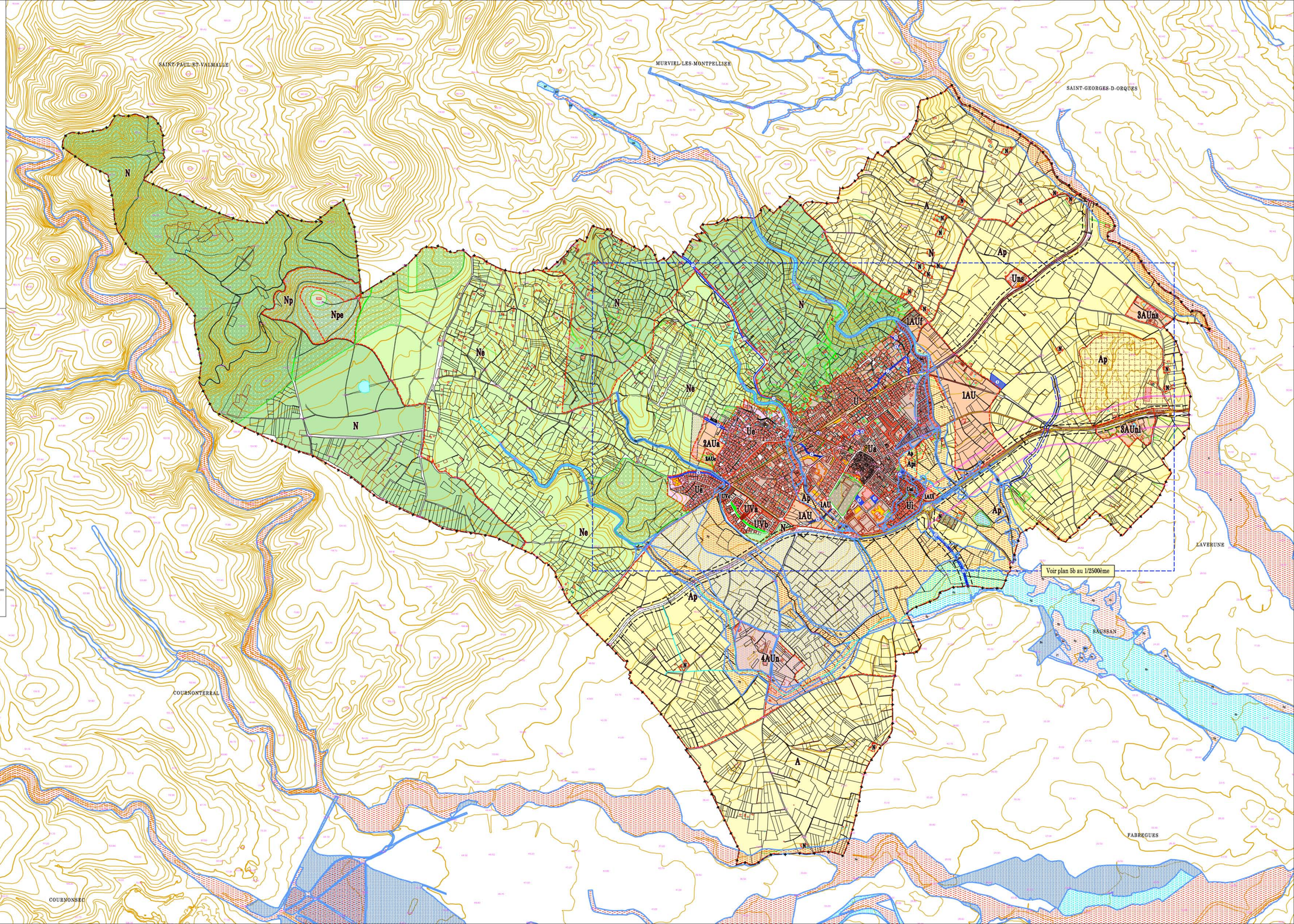
	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de la RD27 (section comprise entre la limite du bourg et la limite de Murviel les Montpellier - emprise 15m.)	Département	A définir selon le plan d'alignement du géomètre
2	Aménagement de la RD27 (section comprise entre la RD6 et la limite de Saussan - emprise 15m.)	Département	-
3	Extension du cimetière	Commune	6173 m²
4	Aménagement de voirie et stationnement (emprise 10m)	Commune	A définir selon le plan d'alignement du géomètre
5	Aménagement de voirie élargissement à 4 m.	Commune	-
6	Aménagement de voirie élargissement à 8 m.	Commune	-
7	Aménagement de voirie élargissement à 8 m.	Commune	-
8	Aménagement de voirie élargissement à 10 m.	Commune	-
9	Aménagement de voirie élargissement à 8 m.	Commune	-
10	Création d'un parking et d'un espace public.	Commune	930 m²
11	Aménagement de voirie élargissement à 10 m.	Commune	A définir selon le plan d'alignement du géomètre
12	Création d'un parking.	Commune	2046 m²
13	Création d'un parking et d'équipement sportif.	Commune	2165 m²
14	Création d'un parking et d'une dizaine de logements sociaux.	Commune	2835 m²
15	Création d'une piste DFCI (emprise 4m).	Commune	A définir selon le plan d'alignement du géomètre
16	Aménagement de voirie.	Commune	-
17	Aménagement de voirie élargissement à 16 m.	Commune	A définir selon le plan d'alignement du géomètre